

L'Abbaye de Bellefontaine et le Chemin des Canons à Andrezé

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire



Cette randonnée vous fera découvrir les plus beaux aspects des paysages des Mauges tout en découvrant des lieux d'histoire. La première partie du sentier vous entrainera sur une promenade bucolique le long de la rivière du Beuvron pour aboutir au château de la Morinière. Dans un second temps, vous vous dirigerez vers un endroit qui fait rêver tout amateur d'histoire vendéenne, un chemin creux tout droit sorti des récits des guerres de Vendée: le «Chemin des Canons» emprunté par les Républicains.

Durée :	3h25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.36km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	68m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	62m	Commune :	Andrezé (49600)
Point haut :	115m		
Point bas :	71m		



Description

Départ au niveau de l'aire de pique-nique du passage de la vallée de la Noue.

Randonnée balisée en Violet tout le long.

(D/A) Pour débiter, traversez la Rue du Pontreau pour avoir le Beuvron sur votre gauche. À l'intersection en T, prendre à droite puis tout de suite à gauche pour longer la D246 sur 300m jusqu'à tourner à gauche sur le chemin (en angle aigu) du Gaslin. Juste avant la passerelle vous pouvez tourner à droite pour aller voir le bélier hydraulique (panneau explicatif au niveau du bélier) puis revenir sur vos pas.

(1) Empruntez la passerelle. Continuez sur à peine 100m puis tournez à droite sur le chemin enherbé. Descendez dans la vallée et longez le Beuvron sur 200m puis prenez une autre passerelle.

(2) Passez devant l'entrée des Écuries du Beuvron et continuer dans les bois en contournant le centre équestre. Vous retombez sur une route, la D91.

(3) Suivez-la à gauche sur environ 300m. Au croisement avec une croix, prenez à droite la Rue du Moulin à Vent puis tournez à gauche Rue du Verger.

(4) Virez directement à droite dans l'impasse du Beau Site et continuez le chemin enherbé à gauche longeant les maisons et les terrains agricoles.

(5) Arrivé à la rue suivante, tournez légèrement vers la gauche. Continuez tout droit pendant 300m jusqu'à l'intersection du château d'eau où vous tournerez à droite dans la Rue des Mauges jusqu'au rond-point.

(6) Au rond-point, prenez la première sortie à droite et empruntez le premier chemin à gauche. Suivez-le sur 1km vers "la Roche".

(7) À l'intersection en T, virez à droite pour aller vers l'Abbaye de Belle Fontaine, vous êtes sur le Chemin des Canons. Continuez tout droit jusqu'à la passerelle qui surplombe le Beuvron. (lieu-dit : la Planche de l'Eau).

(8) Continuez tout droit, en laissant le chemin qui part à gauche, jusqu'à traverser le village du Boulay (à 600m). Au prochain croisement, arrivez au calvaire de "la Croix Jeanne-qui-court" où vous cheminerez vers la gauche (laissez le chemin qui continue tout droit).

Points de passages

D/A Aire de pique-nique Vallée de la Noue
N 47.172786° / O 0.953453° - alt. 89m - km 0

1 Bélier hydraulique. Passerelle.
N 47.171254° / O 0.958839° - alt. 74m - km 0.76

2 Écuries du Beuvron
N 47.167986° / O 0.960395° - alt. 89m - km 1.43

3 Jonction D91
N 47.166768° / O 0.958067° - alt. 77m - km 2.1

4 Impasse à droite
N 47.167279° / O 0.953443° - alt. 100m - km 2.73

5 Rue à gauche
N 47.167862° / O 0.949215° - alt. 103m - km 3.11

6 Rond-point
N 47.168694° / O 0.945868° - alt. 105m - km 3.59

7 La Roche. Bifurcation commune A/R.
N 47.163209° / O 0.936684° - alt. 109m - km 4.54

8 La Planche de l'Eau. Bifurcation commune A/R.
N 47.157475° / O 0.938165° - alt. 84m - km 5.28

9 À gauche vers l'abbaye
N 47.148975° / O 0.936062° - alt. 110m - km 7.02

10 Chapelle Notre-Dame de Bon Secours - Abbaye Notre-Dame de Bellefontaine
N 47.15274° / O 0.937553° - alt. 97m - km 7.5

11 À gauche au calvaire
N 47.174398° / O 0.945809° - alt. 103m - km 10.44

12 Calvaire en face
N 47.175885° / O 0.951088° - alt. 96m - km 10.92

D/A Aire de pique-nique Vallée de la Noue
N 47.172757° / O 0.95333° - alt. 89m - km 11.36

Vous passerez à la gauche d'un ancien moulin à vent où vous continuez tout droit à l'intersection qui suit. Continuez tout droit en laissant les deux prochaines routes qui vont à gauche.

(9) Au prochain croisement, prenez à gauche. À l'intersection suivante, vous pourrez apercevoir à travers une grille, une statue de Saint-Jean Nepocumène dans un minuscule local. Descendez ensuite le chemin goudronné qui longe le mur de clôture de l'abbaye.

(10) Un peu plus loin sur votre droite, il y aura la Chapelle Notre-Dame de Bon Secours. Prenez le chemin à droite après celle-ci pour arriver jusqu'à la passerelle.

(8) Remonter à droite le Chemin inverse des Canons emprunté à l'aller.

(7) Continuez tout droit pour traverser le lieu-dit "la Roche" avec la ferme où une route se dessine 200m plus loin. Arrivé à celle-ci, tournez à gauche en traversant **avec prudence** puis empruntez le chemin à droite 50m plus loin.

Poursuivez sur 900m sur "la Chaussée des Hayes" jusqu'à l'intersection en T (avec le calvaire à l'angle à gauche).

(11) Tournez à gauche puis à droite pour longer les maisons sur votre gauche.

(12) Tournez à gauche Rue du Pontreau pour rejoindre 400m plus loin le parking à gauche avant le Beuvron (D/A).

Informations pratiques

A proximité

Bélier hydraulique : petit bâtiment en forme de puits nommé "bélier" qui servait à remonter l'eau au Château de la Morinière.

Le Chemin des Canons : dans cet étroit passage, typique des chemins creux du bocage, passait avant la révolution la route Cholet-Beaupréau. C'est par là qu'au soir du 17 octobre 1793, après la bataille de Cholet, ont reflué entre 50 000 et 70 000 "Vendéens", hommes, femmes et enfants avant de traverser la Loire à Saint-Florent-le-Vieil et d'entreprendre la Virée de la Galerne. Le chemin était tellement étroit que les canons y laissèrent durablement leurs marques, visibles encore sur ce chemin du XX^{ème} siècle.

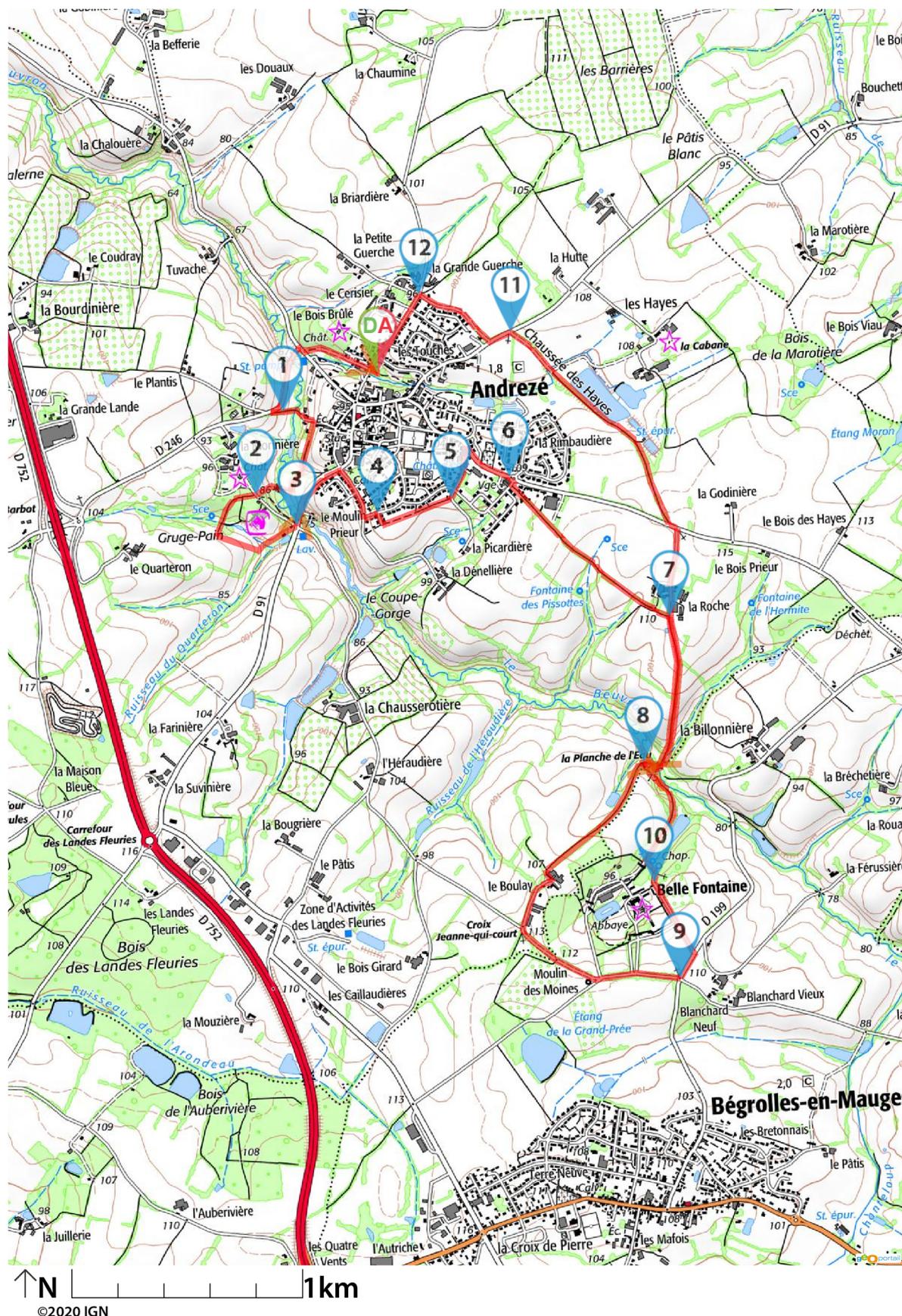
La Croix Jeanne-qui-court : dans les années 1860, pendant le règne de Napoléon III, Jeanne Chupin revenait la nuit vers la ferme de ses parents au Boulay. À l'époque, la région était très boisée. Soudain dans la nuit, elle vit briller deux yeux qui la fixaient. Tremblante de peur, elle se réfugia derrière un arbre en récitant son chapelet. Mais le loup continuant à la fixer, elle fit la promesse de demander à son père d'élever à l'endroit même une croix si le loup lui laissait la vie sauve. Le vœu de sa fille ayant été exaucé, Pierre Chupin fit élever cette croix en 1860.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-l-abbaye-de-bellefontaine-et-le-chemin-d/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

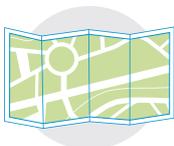
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.